

J'AGIS
JE PARTICIPE

déchets

Contribution citoyenne à la politique des déchets de La Cub

livre vert

Avertissement

Le présent document constitue le Livre vert de la démarche de participation menée par La Cub dans le cadre de la réflexion de sa politique des déchets.

Il est constitué de la synthèse organisée des éléments de diagnostics et des propositions issues des différents espaces participatifs.

Les propositions qui y sont listées ne reflètent pas nécessairement la position de La Cub.

Le livre vert déchets

Contribution citoyenne à la politique des déchets de La Cub

Préambule

Attractive, économiquement dynamique, en pleine croissance démographique, notre agglomération vit une période importante de son évolution. L'enjeu est aujourd'hui d'anticiper le développement du territoire pour demain, avec pour objectif tant la cohérence de l'offre urbaine que l'accroissement de la qualité de vie qui en découle. L'association des habitants et usagers à la réflexion apparaît alors incontournable, tant dans un objectif de plus-value des projets que de transparence de l'action de la collectivité. Ainsi a été élaboré le projet métropolitain, qui se veut le guide de ce développement harmonieux du territoire et décline ses grands principes au sein de grands projets stratégiques (50 000 logements, extension du réseau de transports en commun, 55 000 ha pour la nature...).

La gestion du quotidien ne doit néanmoins pas demeurer en reste. Les politiques de proximité constituent les mécanismes qui permettent de faire tourner la grosse machine qu'est la métropole, et ont pour cela vocation non seulement à s'adapter à l'évolution du territoire, mais encore à des modes de vie dont les citoyens sont les principaux acteurs.

Après la politique de l'eau et de l'assainissement l'année dernière, c'est celle de la gestion des déchets qui était cette fois soumise au débat public, afin d'être enrichie d'une vision proprement citoyenne. Autour des thématiques de la collecte et du tri, mais également de la réduction à la source des déchets, la démarche de participation citoyenne mise en œuvre s'articulait entre recueil d'éléments de diagnostic (via une enquête téléphonique, un appel à contributions auprès d'acteurs collectifs et un forum de discussion Internet), et élaboration collective de pistes d'actions à travers un temps fort de forum citoyen les 9 et 10 mars derniers. Sa qualité tient pour une grande part à l'implication d'acteurs associatifs du territoire dans la définition des modalités mêmes de la concertation, et ce tout au long du processus.

Le présent livre vert a pour ambition de synthétiser et de mettre en perspective les différents éléments et propositions ayant émergé au cours de la démarche, en vue d'alimenter les réflexions à venir sur le Programme Local de Prévention des Déchets ainsi que sur le Plan Déchets 2012-2016. Cette concertation ainsi s'achève, mais il n'en est rien du dialogue engagé puisqu'un « réseau citoyen » fédéré au cours de la démarche permettra que la parole citoyenne soit portée au sein de ces réflexions à venir et au-delà.

Le livre vert déchets

Contribution citoyenne à la politique des déchets de La Cub

Les déchets et les citoyens	08
Le livre vert	13
Les déchets, un enjeu d'avenir	14
De quels déchets parle-t-on ?	15
Que fait La Cub dans la gestion des déchets ?	17
Les déchets et la réglementation	20
La prévention des déchets	23
Le tri des déchets	27
La collecte des déchets	31
La stratégie de gestion des déchets	33
Les pistes d'actions concrètes	39
Conclusion	44

Les déchets et les citoyens

Le choix d'un processus participatif

La Cub s'est dotée en 2009 d'une charte de la participation affichant un certain nombre de principes pour renforcer les pratiques participatives dans la programmation, la conception et la mise en œuvre des actions communautaires.

Ce document a vocation à s'appliquer à tous les projets. La charte repose notamment sur le principe d'associer à la conception d'un projet ou d'une politique, la maîtrise d'usage du territoire (c'est-à-dire les citoyens) et de ne pas la contenir uniquement entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.

La politique des déchets constitue un projet pilote pour l'application de la Charte.

Dès lors, la démarche participative mise en œuvre pour l'élaboration de la nouvelle politique s'est voulue ambitieuse. Elle repose sur une phase de diagnostic (enquête auprès des habitants, appel à contribution, forum internet) et une phase d'élaboration des pistes d'actions (forum citoyen).

La démarche mise en œuvre affiche la volonté de mixer les apports complémentaires de deux types d'acteurs :

> **les acteurs engagés, organisés et mobilisés sur le sujet des déchets**, qui disposent d'une réflexion sur le sujet et sont à même de parler au nom de groupes de citoyens

> les citoyens-usagers « profanes »

constituant la base des usagers

de la politique des déchets, mobilisés pour améliorer les connaissances de La Cub sur leurs pratiques et pour contribuer à l'élaboration d'un plan d'action pertinent au regard de leurs besoins/comportements.

Le processus de participation consistait à faire produire séparément et conjointement les deux publics.

La participation des citoyens « profanes » doit permettre de produire un discours reposant sur les pratiques réelles des habitants et sur ce qu'ils sont effectivement prêts à faire en matière de gestion des déchets et notamment de prévention.

De leur côté, les associations sont en mesure de produire un discours plus structuré, notamment en parlant au nom des citoyens qu'elles représentent. Elles disposent, pour certaines, d'une expertise sur le sujet des déchets et d'une connaissance éventuellement technique des enjeux. Elles ont des propositions déjà formulées et des arguments à partager pour l'évolution de la politique des déchets.

La démarche mise en œuvre permettait en outre de bénéficier de deux types d'approches : **l'approche quantitative** qui visait à comprendre la répartition

des positions des citoyens au regard des thématiques abordées, et **l'approche qualitative** qui cherchait à comprendre plus en profondeur, la logique de ces positions. L'ensemble de la démarche de participation vise à :

- > la rédaction du présent Livre vert, synthèse de la démarche de participation
- > la constitution du réseau citoyen, groupe de volontaires, citoyens et associatifs qui seront mobilisés dans la suite de la démarche d'élaboration de la politique des déchets.

Une enquête auprès de 500 ménages représentatifs

L'enquête s'est déroulée par téléphone et a permis de connaître l'état de l'opinion à l'instant « t ».

Elle s'adressait à la population majeure, résidante sur le territoire de La Cub, sur la base d'un échantillon « stratifié » de 500 personnes interrogées. Les territoires de stratification reposaient sur les territoires structurants l'organisation de la collecte :

- > Bordeaux (hyper-centre jusqu'aux boulevards périphériques)
- > Première couronne (boulevards périphériques jusqu'à la rocade)
- > Deuxième couronne (au-delà de la rocade)
- > Les communes desservies par le SIVOM (rive droite).

Au niveau de chaque territoire, la représentation a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession, type d'habitat).

L'enquête s'est déroulée sur la base d'un échange de questions ouvertes et fermées d'une quinzaine de minutes environ, visant à alimenter le diagnostic du territoire.

Les questions ont donc porté sur les attitudes et les comportements à l'égard des déchets et du tri (pratiques actuelles, pratiques potentielles et obstacles), les opinions à l'égard de la collecte des déchets et des déchetteries (connaissance, satisfaction, ...), les solutions et les idées pour renforcer la prévention des déchets (leviers d'action, obstacles).

Un focus groupe préalable à l'enquête

13 personnes ont participé à ce focus groupe préparatoire à l'enquête : 10 citoyens « habitants » et 3 responsables associatifs, ce qui a permis d'alimenter la réflexion des citoyens avec des problématiques mises en évidence par les acteurs organisés, tout en alimentant les propositions des associations par une expertise d'usage portée par les habitants.

Le focus groupe a fait émerger des éléments sur les pratiques actuelles des citoyens en matière de gestion des déchets et les pratiques difficiles à mettre en œuvre, pour lesquelles un changement est peu envisageable par les citoyens.

Dans un second temps, la discussion du groupe a permis de faire émerger des pistes de recommandations qui pourraient être mises en place pour améliorer la gestion des déchets et notamment en termes de prévention. La discussion a également porté sur le rapport « qualité/coût » de la collecte des déchets.

L'appel à contributions

L'« appel à contributions » était l'outil privilégié des associations et des groupes organisés pour prendre part au débat sur la politique des déchets. Concrètement les associations, collectifs et organismes partenaires des politiques communautaires ont été invités à rédiger une contribution écrite mettant en évidence des éléments de diagnostic sur la gestion des déchets sur le territoire communautaire et des recommandations pour améliorer la politique de La Cub.

Quatre associations ou groupes constitués ont répondu à l'appel à contribution (Atelier d'Eco Solidaire, les Amis des Bordeaux Sud, La Ronde des quartiers, la Conférence Départementale des organismes sociaux pour l'habitat de Gironde). Un citoyen à titre individuel, et une instance de participation du territoire, le Conseil de développement durable, ont également rendu des avis écrits et détaillés.

Au-delà de ces contributions écrites, une dizaine d'avis ont été laissés sur le site de La Cub par des citoyens.

L'ensemble de ces documents ont été utilisés comme support pour les autres moments de participation, et notamment lors du forum citoyen, afin d'alimenter la réflexion des citoyens-usagers.

Un forum citoyen sur 2 jours

Le « forum citoyen » est inspiré dans son fonctionnement et ses objectifs d'un dispositif imaginé aux Etats-Unis : le « **21st Century Town Meeting®** »¹ que l'on pourrait traduire par « Forum communautaire du 21^e siècle ». Dans le cas de la démarche communautaire, l'initiative du forum citoyen a été adaptée pour permettre aux citoyens participants, réunis dans un même lieu de réfléchir à l'évolution de la politique des déchets. Concrètement, les citoyens ont travaillé par petits groupes de discussion (10 tables de 6 à 7 participants). Les contributions de chaque groupe étaient partagées entre les tables, par le biais d'ordinateurs connectés en réseau.

Les travaux de chacune des tables sont mis en réseau et à la disposition de tous, permettant à tous les participants de compléter et de réagir à des éléments élaborés par d'autres participants. Des moments de validation collective permettent de hiérarchiser et de connaître le poids de chacune des propositions (individuellement, et de manière instantanée, par des boîtiers de vote électronique).

Le travail en petits groupes permet de gagner en profondeur dans les échanges, en créant la possibilité d'un véritable débat et en permettant une production effective. De plus, le petit nombre de participants facilite l'expression des citoyens, qui peuvent parfois se sentir peu légitimes à donner leur avis.

Le forum citoyen permet donc 3 niveaux d'expression : l'expression individuelle (vote), les échanges en petits groupes (tables), le débat en grand groupe (plénière).

Concrètement, environ 70 citoyens ont participé au forum citoyen. Ils ont été contactés par téléphone, dans le cadre de l'enquête, ou se sont inscrits directement, via le site dédié à la participation de La Cub.

Le forum citoyen a permis d'aborder 3 thèmes :

- > **La collecte** : coût et problématiques de la collecte
- > **Le tri et la valorisation des déchets** : enjeux du tri et « mauvais gestes »
- > **La prévention** : efforts restant à réaliser par chacun.

Le **deuxième jour** du forum, les participants du premier jour étaient invités à revenir pour croiser leurs productions avec les réflexions des associations. Il s'agissait de prolonger les réflexions de la première demi-journée du forum citoyen et d'intégrer les propositions portées en amont par les associations issues de l'appel à contributions.

- Plus précisément, ce dispositif visait deux objectifs :
- > un objectif de contenu : approfondir et rendre opérationnelles les pistes d'actions ayant émergé le premier jour
 - > un objectif de processus : croiser le regard de citoyens « profanes » sur le sujet des déchets et le regard d'acteurs engagés disposant d'une réflexion avancée sur la problématique des déchets.

Au total, 60 participants au profil diversifié ont pu croiser leurs regards lors de cette deuxième journée : citoyens, acteurs associatifs (secteur « Déchets » ou autre), institutions du territoire (Cub, Conseil général, ADEME).

La journée a été organisée selon le modèle des « forums ouverts », c'est-à-dire que les thèmes traités et les modalités d'organisation de la discussion étaient laissés à l'organisation propre des participants.

Ainsi, après la restitution des travaux de la veille, les participants ont proposé des sujets d'ateliers à aborder dans le cadre de cette seconde journée. Au total, 11 thèmes ont été abordés :

- > la tarification incitative
- > comment mieux communiquer en direction du plus grand nombre ?
- > les ateliers pédagogiques de réparation.
- > les consommateurs face au suremballage
- > les ressourceries et les recycleries
- > le compostage
- > les déchets de la restauration rapide et le gaspillage alimentaire
- > la collecte des déchets dans les quartiers historiques et l'aménagement dans l'habitat collectif vertical
- > les décharges sauvages et les points de collecte
- > les déchets médicaux (DASRI) et les déchets ménagers spéciaux
- > les leviers d'action réels de La Cub et la cohérence de l'action publique.

Une relecture par un comité de volontaires

A l'issue de la démarche de participation, un « comité de relecture » s'est réuni pour valider le contenu définitif du Livre vert. Il était composé d'une quinzaine de participants volontaires, issus du forum citoyen (volontaires pour participer au réseau citoyen) et d'une vingtaine d'associations et de groupements mobilisés dans le cadre de l'appel à contributions.

¹ «21st Century Town Meeting» est une marque déposée par AmericaSpeaks, organisation américaine sans but lucratif.

Le comité de relecture s'est réuni 3 fois sur une durée rapprochée et régulière (toutes les semaines), d'abord, pour valider le sommaire détaillé du livre vert, ensuite, pour réagir à une version 1, enfin, pour valider la version définitive du document.

Des échanges par mail sur le document ont complété cette relecture.

La suite de la démarche : le réseau citoyen

Le réseau citoyen repose sur l'implication volontaire des acteurs désireux de contribuer à la réflexion collective sur les déchets.

Cette dimension du bénévolat suppose de s'appuyer sur un « noyau dur » d'acteurs dont on connaît déjà la fiabilité et la sincérité

de l'engagement. Ceux-ci seront identifiés par le biais de la démarche participative. Il s'agit d'acteurs issus des associations, structures ou collectifs préalablement repérés.

Au-delà de ces acteurs, des citoyens ayant participé au « forum citoyen » et ayant fait part de leur motivation pourront continuer à s'investir sur le sujet. Ce second cercle de participants aura témoigné de sa volonté réelle de s'investir en ayant répondu à l'enquête téléphonique, puis en ayant participé au forum citoyen.

L'ensemble de ces personnes sera enregistré progressivement dans un fichier du réseau citoyen, de façon à faciliter la mobilisation de ce dernier, dès que possible.

Le livre vert

Le présent document constitue le Livre vert de la démarche de participation, qui a été menée en amont de l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) et du Plan déchet. Il s'agit d'un document de synthèse, qui croise et organise les éléments de diagnostic et les différentes propositions faites lors de l'enquête auprès des habitants, dans le cadre des contributions des associations et lors du forum citoyen organisé les 9 et 10 mars 2012.

Les avis et les propositions exprimées dans le document ont pour but de susciter une discussion publique sur l'enjeu

des déchets dans la Communauté urbaine, afin que la politique de déchets de La Cub soit conçue au plus près des attentes des citoyens. Le livre vert sera donc un des éléments sur lequel se fondera la future stratégie en matière de gestion des déchets de l'agglomération notamment dans l'élaboration du Plan Déchets 2012-2016 et du PLPD pour lequel d'autres espaces de participation sont prévus.

Les citoyens impliqués dans le futur « Réseau citoyen » que compte constituer La Cub auront également l'occasion de s'impliquer dans la définition des actions du PLPD.

Les déchets, un enjeu d'avenir

01

Il est de plus en plus largement admis que la question de la gestion de déchets n'est pas une simple question de service aux ménages, mais bien un enjeu environnemental essentiel, ainsi qu'un enjeu économique. La nécessité de sortir du « tout-incinération », et de favoriser le recyclage des matières apparaît désormais comme un principe acquis.

La Communauté urbaine de Bordeaux est le principal acteur impliqué dans la gestion de déchets sur le territoire de l'agglomération. C'est elle qui gère

la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

Cherchant à améliorer cette gestion, avec la volonté de mieux répondre à la fois aux exigences environnementales et aux attentes des citoyens, La Cub renouvelle sa stratégie déchet. Dans ce cadre, elle a voulu mettre en place une approche participative, permettant aux citoyens et aux associations de s'exprimer tant sur le diagnostic de la situation actuelle, que sur les pistes pour améliorer la gestion des déchets à l'avenir.

De quels déchets parle-t-on ?

02

Les déchets dont il est question dans ce Livre Vert sont les déchets « ménagers et assimilés. »

Le code de l'environnement définit un déchet comme : « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».

Parmi l'ensemble des déchets, on distingue dans une catégorie à part les déchets ménagers et assimilés. Ils sont définis ainsi :

> Les déchets ménagers renvoient **aux déchets provenant de l'activité domestique des ménages**. Ils comprennent les ordures ménagères, les déchets collectés en déchetteries et points d'apport volontaire

> Les déchets assimilés correspondent aux déchets provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et **collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers**. Les déchets papiers produits dans les entreprises et administrations, tout comme les canettes et bouteilles des distributeurs.

Les déchets ménagers et assimilés comprennent les ordures ménagères et assimilées, les déchets encombrants, les déchets ménagers spéciaux et les déchets verts. Les déblais et gravats ne font pas partie des encombrants et ne sont pas considérés comme des déchets des ménages :

> **Les ordures ménagères** : il s'agit des déchets issus de l'activité domestique des ménages et peuvent faire l'objet d'un tri sélectif

> **Les déchets verts** : il s'agit de déchets biodégradables (tontes de pelouse, branchages, feuilles)

> **Les objets encombrants** : il s'agit des déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères et nécessitent un mode de gestion particulier.

Ils comprennent notamment : des biens d'équipements ménagers usagés ; des déblais ; des gravats

> **Les déchets spéciaux** : il s'agit des déchets provenant de l'activité des ménages qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement (peintures, solvants, piles, batteries, toxiques).

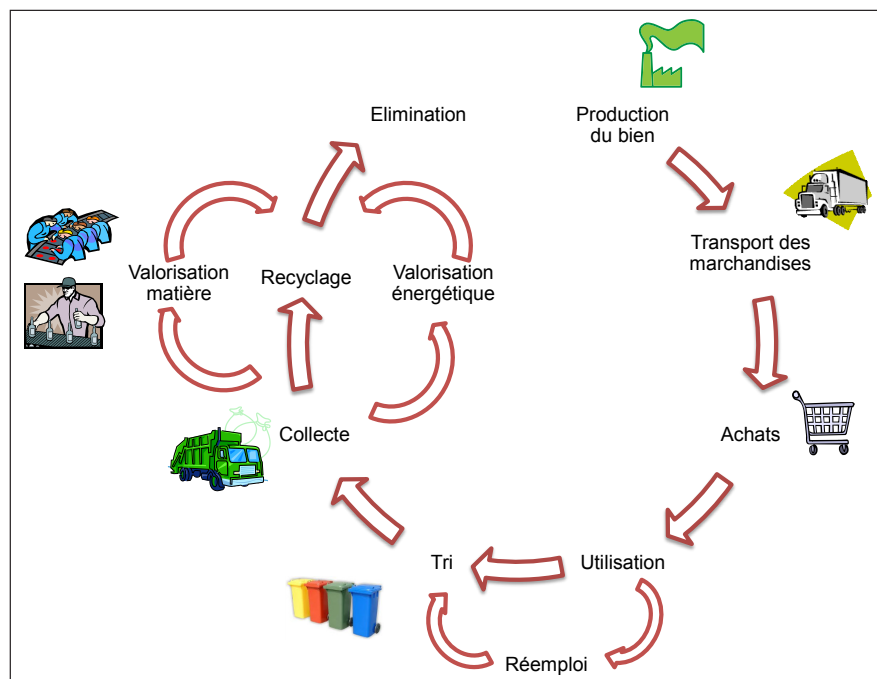
Que fait La Cub dans la gestion des déchets ?

Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs (acides), nocifs, toxiques, irritants (ammoniaque, résines), comburants (chlorates), facilement inflammables, ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement.

La Cub a la charge de collecter et de traiter l'ensemble de ces déchets.

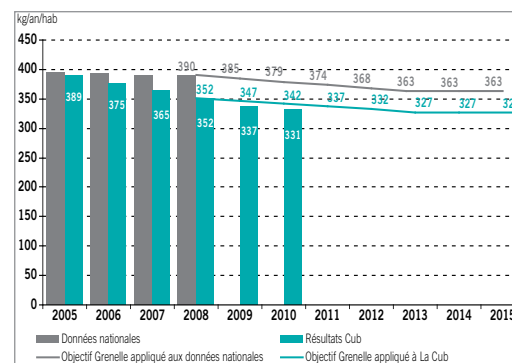
Il existe également d'autres types de déchets, non ménagers et non assimilés, qui ne sont pas de la compétence obligatoire de La Cub : les déchets des entreprises hors déchets assimilés (technologiques, industriels, etc.), les déchets de l'assainissement collectif, les déchets nucléaires, etc...

> Le cycle de vie d'un déchet



En 2010, les habitants du territoire communautaire produisaient moins de déchets que la moyenne nationale, avec **331kg/an/habitant** (ordures ménagères et assimilées). À ces données il faut ajouter les déchets déposés en déchetterie, qui représentent 182kg/an/habitant du territoire communautaire en 2010.

La Cub est donc assez performante en matière de production de déchets, et fait très légèrement mieux que les limites fixées par le Grenelle de l'environnement. L'enjeu consiste donc à parvenir à maintenir le rythme de réduction de la production prévu dans les objectifs du Grenelle.



La gestion des déchets de la Cub en quelques chiffres

- > En 2010, 181 314 tonnes collectées sur l'ensemble du territoire communautaire
- > 17 centres de recyclages (1,6 millions de visites en 2010)
- > 136 véhicules bennes, dont 16 camions équipés de bras hydraulique, 10 semi-remorques et 19 camions porte-conteneurs
- > 883 agents travaillaient au sein de la direction opérationnelle de l'Environnement en 2011
- > La gestion des déchets en 2011 représentaient près de 110 M€ de dépenses de fonctionnement, et 20 M€ d'investissement. La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) permet de lever 73 M€, soit 6,5 % du budget de La Cub.
- > La collecte des déchets assimilés est financée par la « Redevance spéciale » payée par les administrations, entreprises et associations qui bénéficient du service public de La Cub. Elle dégage une recette de 3 M€.
- > La gestion des déchets de La Cub se caractérise par une exploitation mixte : en régie (c'est-à-dire directement par La Cub), pour 20 communes du territoire, ou via un syndicat mixte (le SIVOM Rive droite) pour 7 communes de la Rive droite qui fait appel à un prestataire privé.

> Les objectifs du Grenelle, un nouvel enjeu pour La Cub

Les enjeux de la meilleure gestion des déchets par La Cub se situent à plusieurs niveaux.

Il s'agit d'abord d'être **plus efficace** pour répondre aux objectifs du Grenelle et aux attentes de la population.

Il s'agit également d'être **plus efficace** pour maintenir l'équilibre financier du service - voire réduire son coût - en traitant toujours plus de déchets, avec une enveloppe budgétaire contrainte.

La Cub doit également s'interroger sur les **besoins du territoire**, si l'on replace la politique « déchets » dans une politique plus large de développement de l'agglomération, en partenariat avec les communes concernées.

La question des déchets dans la Cub s'inscrit également dans les **enjeux plus généraux de développement durable**.

> Le développement d'une politique volontariste en matière de gestion des déchets

L'adoption du Plan TRIVAC (Trier, Recycler, Incinérer, Valoriser, Communiquer) en 1993 faisait suite à la parution de la loi « déchets » de 1992. À l'époque, La Cub avait initié une démarche globale, ambitieuse et innovante de gestion des déchets traduisant localement ses objectifs.

Par la suite, d'autres plans se sont succédés pour améliorer la collecte, le recyclage ou encore la valorisation des déchets verts. L'élaboration d'un **nouveau Plan Déchets (2012-2016)** marque une nouvelle étape dans la politique de gestion des déchets pour La Cub. En effet, il s'accompagne de la réalisation d'un **Programme Local de Prévention des Déchets** qui a ses objectifs propres (exemplarité, sensibilisation, actions innovantes, etc.) et plus généralement d'une volonté de mettre à plat la politique des déchets.

Le PLPD, c'est quoi ?

Un Programme Local de Prévention des Déchets est un ensemble d'actions opérationnelles élaboré suite à un diagnostic du territoire avec les acteurs concernés et en cohérence avec le Plan Départemental de Prévention.

Il doit prévoir au moins une action relevant de chacune des 5 thématiques suivantes :

- > Sensibilisation
- > Eco-exemplarité de la collectivité
- > Actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, sacs de caisse)
- > Evitement de la production de déchets (achats écoresponsables, réparation, réemploi...)
- > Prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitative.

Les marges de manœuvre de La Cub

La Cub dispose de plusieurs leviers (juridique, économique, territorial, éducatif, informatif...) aux différentes étapes de la vie du produit ou de l'objet, depuis sa production jusqu'à son éventuel retraitement ou recyclage. Elle peut faire payer une redevance spéciale pour les activités artisanales, les commerçants, etc, à qui elle fait profiter du service de collecte de ménages. Elle peut également mettre en place des expérimentations et des projets pilote.

En matière de déchets, qui fait quoi ?

La Cub : elle est responsable de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle est également responsable des déchetteries.

Le Conseil Général : Il est responsable de l'élaboration et du suivi du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés. Il élabore un Programme Départemental de Prévention des Déchets, avec lequel le Programme de la Cub doit être cohérent.

Le Conseil Régional : Il est responsable de l'élaboration et du suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux, y compris les Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI).

L'ADEME : Au plan national, l'action de l'ADEME repose essentiellement sur les campagnes de sensibilisation en faveur de la prévention des déchets. Au plan local, elle accompagne les collectivités territoriales dans l'adoption de leurs plans et programmes en matière de gestion et prévention des déchets. Elle soutient également des activités de recherche et de développement de filières de recyclage et d'amélioration de la connaissance sur les déchets.

Les déchets et la réglementation

03

Depuis les années 70, un cadre législatif et réglementaire est venu codifier la collecte et le traitement des déchets. En matière de déchets, le droit français a été influencé plus ou moins directement par le droit européen. Il a été marqué également par le Grenelle de l'Environnement.

Que dit le droit de l'Environnement ?

Les déchets ménagers et assimilés ont fait l'objet de deux décisions législatives clés : loi du 15 juillet 1975 et celle du 13 juillet 1992.

> 1975 : [Première loi sur la collecte de déchets en porte à porte](#)

La **loi du 15 juillet 1975**, relative à l'élimination des déchets et à la valorisation des matériaux donne aux **collectivités locales la responsabilité de l'élimination des déchets ménagers**.

Pour la première fois le principe du « pollueur payeur » est énoncé.

> 1992 : [Obligation sur la mise en place du tri sélectif](#)

La **loi du 13 juillet 1992** définit les priorités de gestion des déchets en termes de réduction de la quantité, de valorisation puis de traitement et de stockage. Elle introduit également le principe de proximité dans l'organisation du transport des déchets.

Elle stipule qu'à compter du 1^{er} juillet 2002, seuls les déchets ultimes seront admis en décharge.

> 2008 : [Directive européenne Déchets](#)

La directive déchets du 19 novembre 2008

complète la loi française en fixant de **nouveaux objectifs de recyclage** aux États membres : ils devront atteindre 50 % de recyclage pour les déchets ménagers et assimilés d'ici 2020.

Elle impose également la mise en place de programmes nationaux de prévention.

Les nouveautés du Grenelle de l'Environnement

Les lois de programmation et d'orientation du Grenelle de l'environnement du 23 juillet 2009 et du 12 juillet 2010 (dites « Grenelle 1 » et « Grenelle 2 »), fixent un certain nombre d'objectifs en matière de réduction de la production de déchets et de taux de valorisation matière et organique :

> réduire de 7 % la production de déchets ménagers sur 5 ans

> augmenter le recyclage matière et organique des déchets pour atteindre un taux de valorisation de 35 % en 2012 et de 45 % en 2015

> diminuer de 15 % d'ici 2012 les quantités de déchets stockés et incinérés et parvenir à un taux de recyclage de 75 % pour les déchets d'emballage ménagers en 2012

> favoriser la prévention, le recyclage et la valorisation en limitant les installations de stockage et d'incinération à 60 % des déchets produits sur le territoire

> mettre en place des filières de récupération et de traitement spécifiques pour les seringues, les déchets dangereux des ménages, les pneus et les produits d'ameublement.

Pour atteindre ces objectifs, le Grenelle de l'Environnement prévoit que les collectivités en charge de la gestion des ordures ménagères établissent un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD).

Le Grenelle 2 introduit également l'obligation pour les grandes surfaces, au-delà de 2 500m² de mettre en place des « points de déballage des suremballages ».

Cette mesure vise à créer un dispositif de tri sélectif au magasin, pour éviter l'encombrement des poubelles domestiques par le suremballage, et en en laissant la charge aux grandes surfaces.

REOM, TEOM... De quoi parle-t-on ?

La **REOM** est la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

La **TEOM** est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, qui est le dispositif utilisé dans La Cub.

La **REOM** est une **redevance**, c'est-à-dire qu'elle est **calculée sur l'utilisation effective d'un service**.

Mesure phare, le Grenelle donne enfin l'autorisation aux collectivités locales **d'expérimenter, pendant trois ans, la mise en place d'une part variable incitative**, calculée en fonction du poids et du volume des déchets, dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

La dimension « incitative » de la fiscalité repose sur le principe du « pollueur payeur ». Dans le cas des déchets, la redevance incitative signifie que la redevance payée par l'utilisateur est variable selon la quantité de déchets qu'il produit (en fonction du poids des ordures collectées, du nombre de collecte de la poubelle ou d'un sac prépayé). Ce principe doit inciter à réduire la quantité de déchets produite.

Dans le cas des déchets, elle repose sur le nombre de personnes résidant dans le logement.

La **TEOM** est une **taxe**, c'est-à-dire qu'elle repose sur un **montant forfaitaire, payé par tous**. Elle ne varie pas en fonction de l'utilisation effective d'un service, mais dans le cas des ordures ménagères, elle est liée à la valeur locative du logement.

Au-delà du droit, les réalités actuelles

Au-delà d'un cadre législatif et réglementaire de plus en plus exigeant, la puissance publique

est confrontée à des injonctions de la part **de la population elle aussi plus exigeante sur les questions environnementales**.

La prévention des déchets

04

Des français de plus en plus préoccupés par les questions environnementales
Ainsi, selon une enquête Eurobaromètre réalisée en 2008, **l'environnement est devenu une préoccupation majeure pour les citoyens français** : 80 % pensent qu'il est important de le protéger

et 75 % estiment que l'environnement doit passer avant la compétitivité économique. Enfin, cette préoccupation se répercute sur la volonté d'œuvrer concrètement dans ce sens puisque **93 % des Français sont prêts à réaliser des efforts dans leur quotidien** en faveur de l'environnement.

La question des déchets tient une place particulière dans cette prise de conscience :
> Parce que parmi les questions environnementales, **l'augmentation des déchets apparaît pour les Français comme une préoccupation plus importante** que la perte de biodiversité, la pollution due à l'agriculture et l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés.

> Parce qu'elle touche **le quotidien et qu'elle est de nature à jouer sur la qualité de vie**, la question des déchets est une problématique importante pour la population. A côté d'une prise de conscience environnementale, la population française exprime des exigences de plus

en plus fortes **sur la qualité de service** (généralisation de la collecte en porte à porte, niveaux de fréquence...) et sur **la limitation des nuisances** qui en découlent (circulation des bennes, présences de bacs sur la voirie, éloignement des sites de stockage et de traitement...).

Les usagers et les contribuables sont également de plus en plus **sensibles à la question du coût** de la gestion des déchets.

Prises entre **ces exigences, parfois contradictoires et les difficultés d'absorption des volumes de déchets produits**, les collectivités locales se doivent d'adapter sans cesse leurs modèles.

La prévention, c'est quoi ?

L'ADEME définit la prévention des déchets selon deux principes :

- > Eviter de produire un déchet, manière de réduire les déchets à la source
- > Réduire la dangerosité, la nocivité des déchets produits.

« La prévention des déchets se situe en amont du cycle de vie des produits et des services. C'est lorsque le déchet est créé (produit abandonné) que l'on commence à parler de gestion des déchets. »

La prévention, l'enjeu majeur dans les mots...

La participation menée met en évidence que la prévention constitue l'enjeu majeur, partagé par l'ensemble des acteurs.

Contribution

Conseil de Développement Durable (C2D)

« Compte tenu de la complexité de la question, le C2D affirme une volonté d'agir en priorité dès l'amont, dans le champ de la prévention du déchet, selon l'adage, « le bon déchet est celui qu'on ne produit pas », en cherchant des leviers pour réduire le flux des déchets qui sont « confiés » à la collectivité pour traitement. »

Au-delà des acteurs associatifs et institutionnels, les citoyens se sentent également impliqués par la question de la prévention, comme cela a pu être mis en évidence dans le cadre du forum citoyen.

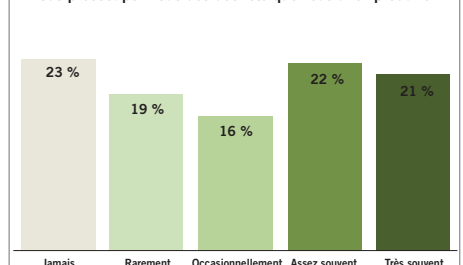


SELON VOUS, SUR QUI REPOSE LA RESPONSABILITÉ DE RÉDUIRE LES DÉCHETS ?

VOTE - CHOIX UNIQUE

- 1 - Les citoyens ne peuvent pas faire grand-chose, ce sont les entreprises et les pouvoirs publics qui dictent les comportements. **10%**
- 2 - Les citoyens ne peuvent pas agir sur tout, mais s'ils ne font rien, les choses seront pires. **10%**
- 3 - Tout le monde peut et doit agir à son niveau (pouvoirs publics, entreprises, citoyens...). **63%**
- 4 - C'est le changement de comportements des citoyens qui déclenchera de nouvelles manières de faire pour les entreprises et les industries. **17%**
- 5 - Aucune de ces propositions ne me convient. **0%**

Lors de vos activités quotidiennes ou de vos achats, vous préoccupez-vous des déchets que vous allez produire ?



... mais des paradoxes dans les pratiques

En revanche, l'enquête menée auprès des habitants de La Cub montre que dans les actes, autant de répondants affirment ne « jamais », ou « rarement » se préoccuper des déchets que de répondants affirmant s'en préoccuper « très souvent » ou « assez souvent » (40 %).

Malgré cette limite, l'enquête a montré que 84 % des répondants se disent prêt à se mobiliser pour contribuer à la réduction des déchets (même si 77 % disent agir suffisamment pour réduire la production de déchets à la maison).

Une difficulté à savoir quoi faire

Globalement, les citoyens reconnaissent leur rôle (parmi d'autres acteurs) dans la prévention des déchets. Cependant le passage à l'acte est parfois rendu difficile notamment parce qu'ils se sentent démunis sur la question, et ont du mal à voir quel peut être leur rôle en tant que consommateur pour réduire la production de déchets.

De plus, le message de la prévention est parfois jugé culpabilisant par les différents acteurs. Les citoyens ont régulièrement mis en avant, notamment dans le cadre du forum citoyen que « on ne choisit pas d'acheter du déchet, mais que les produits proposés sont sur-emballés qu'on le veuille ou non ».

Ce niveau d'engagement dans des pratiques de réduction des déchets se retrouve par exemple dans des affirmations, telles que : « Je ne suis pas prêt à acheter des produits moins emballés s'ils sont plus cher », entendues plusieurs fois lors du forum citoyen.

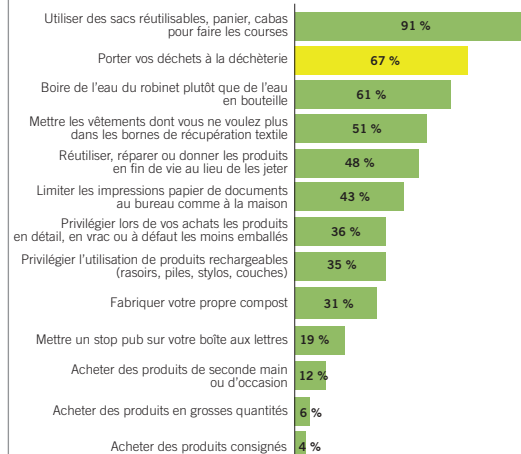
Contribution

Forum citoyen (jour 2)

- « - Bon mais alors, comment on peut limiter le suremballage ?
- En privilégiant les produits qui sont moins emballés.
- Oui, nous avons eu cette discussion hier, mais nous étions d'accord qu'il fallait que le goût et la qualité soient le même ».

Malgré ces difficultés, l'enquête met en évidence qu'un certain nombre de pratiques sont déjà mises en œuvre par les habitants.

Pour chacun des gestes suivants visant à réduire la quantité de déchets produits, quels sont ceux que vous appliquez dans la vie quotidienne aujourd'hui ?



Des problèmes différents à la ville et à la campagne ?

L'enquête montre que le degré de préoccupation par rapport à la prévention de déchets varie peu selon que les répondants habitent en centre-ville ou en périphérie, même si les habitants du centre-ville, ou de l'hyper-centre sont proportionnellement légèrement moins nombreux à se déclarer préoccupés par la question, par rapport aux habitants de la rive droite, ou des quartiers péri-urbains.

Ces résultats quantitatifs peuvent cependant être nuancés par les pratiques concrètes des habitants, qui sont influencées par le territoire de résidence.

Un effet générationnel ?

On observe un certain effet générationnel dans la manière dont les habitants de La Cub abordent la question de la prévention. Les personnes de 40-60 ans se disent moins préoccupées que leurs cadets et leurs aînés.

Par ailleurs, les participants du forum avaient un regard paradoxal sur les « jeunes ». Ceux-ci étaient vu à la fois comme des « producteurs » de déchets - à cause du gaspillage, ou de la consommation trop compulsive - et comme un espoir de meilleures pratiques à l'avenir, car nés dans la génération « verte ».

Contribution

Focus groupe préalable à l'enquête

- « Il y a un problème de ségrégation spatiale et sociale. Quand on a 1h30 de transport, c'est difficile de faire de la cuisine avec des légumes frais achetés au marché plutôt qu'avec des aliments suremballés achetés en vitesse au supermarché. Il y a des gens qui génèrent des déchets parce qu'ils n'ont pas le choix. Ils ont besoin d'aller vite. »

C'est notamment le cas sur le gaspillage alimentaire :

Contribution

Forum citoyen (jour 2)

- « En ce qui concerne le suremballage et les plats individuels, ce sont aussi les changements de société qui produisent cela : de plus en plus de gens vivent seuls. »
- « - J'étais étonnée d'entendre que les étudiants posent des problèmes au niveau des déchets.
- Cette année, le Conseil général a beaucoup parlé de gaspillage alimentaire. Il se trouve que les étudiants ont rarement un congélateur. »

Un intérêt citoyen pour le compost

L'ensemble de la participation met en évidence un enthousiasme partagé pour le développement du compostage dans l'agglomération.

Contribution

Avis sur le site Internet de La Cub

Les incitations au tri sont nombreuses et accompagnées pour ce qui concerne le verre, les déchets recyclables et les encombrants (passage à la demande à Bordeaux ou déchetterie).

Mais une part importante des déchets est liée aux épluchures et autres produits pouvant aller au compost. Depuis que je fais mon compost (j'ai le privilège d'avoir un petit bout de jardin en centre-ville), la fréquence de sacs remplis a largement diminuée.

Ainsi, l'enquête indique que près d'un quart des répondants le pratiquent déjà. Les éléments plus qualitatifs (forum citoyen, focus groupe) mettent également en évidence l'intérêt des citoyens pour de telles pratiques.

Contribution

Forum citoyen (jour 2)

« A Mérignac, il y a un gros enthousiasme sur les composteurs et une très forte demande. (...) Il y a une vraie demande de compost. On pourrait aller plus loin. Quand on a créé les jardins partagés, on souhaitait avoir un composteur à l'extérieur. Il reste le problème du choix d'implantation du composteur : il faut que ce soit un lieu de proximité, exposé à la lumière, qu'il y ait un point d'eau, que les gosses et les chiens n'aillent pas dedans. »

La prévention comme mode de consommation abordable

Au-delà des enjeux environnementaux de la prévention, on peut observer des comportements liés à des enjeux économiques. Ainsi le réemploi, le don, l'achat d'occasion, le troc, sont autant de pratiques qui permettent de réduire la quantité de déchets, tout en achetant à moindre coût.

Contribution

Atelier d'Eco solidaire

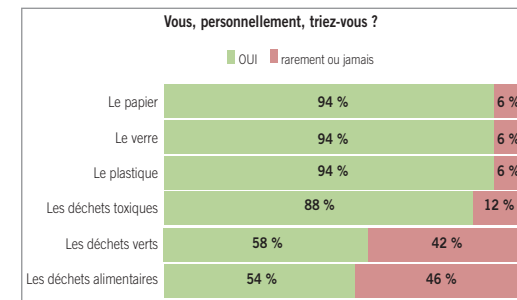
Les habitants adhèrent aux fonctions de la Recyclerie parce qu'elle est proche de leur quotidien et produit une activité de proximité accessible. En complément, les métiers exercés pour réemployer peuvent être utiles à des acteurs de quartiers souhaitant aménager ou entretenir leur installation. Le complément de la Boutique dans le centre commercial, a permis de vendre à très bas prix un certain nombre d'équipements et mobiliers récupérés sur place, initiant le réemploi en circuit court et permettant une ressource financière autonome créatrice d'emplois en insertion.

Le tri des déchets

05

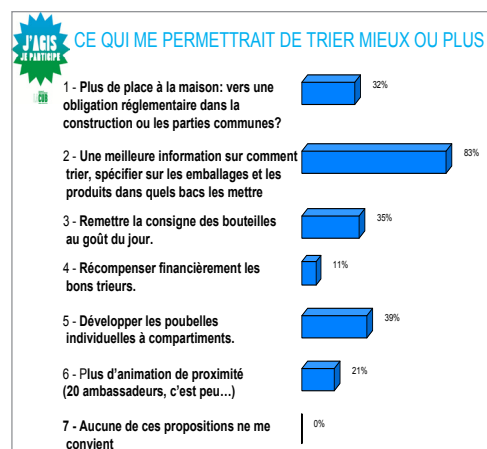
Des pratiques bien intégrées...

L'enquête comme les échanges du forum ont montré que globalement, les pratiques du tri étaient bien intégrées. Plus de 90 % des répondants à l'enquête disent trier le papier, le verre et le plastique.



... même si l'information est parfois encore insuffisante

Sur cette question cependant, il semble y avoir un décalage entre ce qui est dit et ce qui est fait. Dans les propositions qui émergeaient des échanges en table ronde, le besoin d'une meilleure information sur le tri est apparu très fréquemment, et la proposition a été très largement plébiscitée lors du vote électronique de tous les participants.



Ainsi, pour certains types de déchets, les citoyens trouvent les consignes encore obscures : plusieurs participants déclaraient ne pas savoir que faire de leurs vieilles batteries de voitures et autre produits chimiques nocifs.... D'autres affirmaient manquer d'informations sur les solutions possibles pour se débarrasser des déchets encombrants. L'enquête montre aussi que seuls 21 % des répondants affirment ramener leur matériel informatique usagé en magasin. La majorité des autres le dépose en déchetterie, ou le stocke.

Contribution**Avis publié sur le site internet de La Cub**

« Vivement sensibilisée par la nécessité du tri des déchets, mère de famille nombreuse, j'ai constaté dans mon domicile et chez mes proches le renoncement de nombreux proches par manque d'information. Ayant consulté les brochures de plusieurs communes relatives à ce sujet, j'ai constaté le manque de précision des informations. Le consommateur se retrouve très souvent devant ce problème « recyclage ? Tout-venant ? » et finit par renoncer ou jette au hasard. »

« Je tris, je composte, j'achète des produits sans emballage (vrac) etc. Mais lorsque je trie

je voudrais connaître avec précision les produits recyclables. Par exemple, on nous a dit un jour, il y a longtemps que seuls les plastiques des flacons (lessive liquide, shampoing ...) et bouteilles en plastique sont recyclables. Or un logo est apparu : 3 flèches courbes qui forment un triangle dans lequel se trouve un numéro. Si j'ai bien compris ce sigle indique que le produit est recyclable et le numéro au milieu indique la composition (5 = polypropylène, ...).

Ainsi certains pots de yaourts, certains plastiques emballant les packs de lait... seraient recyclables. Qu'en fait-on ? Peut-on les mettre dans les bacs verts ? »

Contribution**Forum citoyen (jour 2)**

- Par ailleurs, quand on voit les résultats de l'enquête on est surpris : les gens disent qu'ils trient beaucoup.

- Oui, en discutant hier, je me suis rendue compte que je croyais être une pro du tri, mais en fait, il y en a plein de choses que je ne fais pas comme il faut.

La consultation met également en évidence une certaine méfiance au regard du système de tri, bien que cela reste assez minoritaire.

Contribution**Focus groupe préalable à l'enquête**

« Je ne crois pas trop au recyclage des piles, je ne suis pas très confiant dans le système. Je le fais un peu pour le principe, mais je ne sais pas si ça sert à quelque chose. Je ne suis pas confiant dans le système qu'il y a derrière. »

Le tri dans les commerces, dans les administrations et dans l'espace public pose encore question

Alors qu'il est globalement mis en œuvre dans le cadre privé, le tri sélectif dans l'espace public est jugé encore insuffisamment développé.

Ainsi, les administrations sont renvoyées à leurs propres pratiques en interne, mais également au rôle qu'elles peuvent jouer dans l'incitation des autres acteurs et dans la mise en cohérence de la gestion et collecte sélective des déchets dans l'espace public.

Contribution**Quentin Bouquillard**

Chez nous, nous avons les moyens de trier par la mise à disposition notamment de poubelles différenciées. Pourquoi ne pas faire de même, au moins pour les principaux lieux, sur le domaine public ? Et ensuite, le domaine privé collectif ?

(...) Ainsi, il n'est pas rare de voir, dans la même journée, un camion

poubelle de La Cub, collecter les poubelles des particuliers et un camion de la municipalité, qui collecte les déchets des poubelles publiques, de la même rue. De plus, c'est aussi de la compétence de la société Kéolis, qui gère les réseaux de transports de La Cub et dispose de son propre réseau de collecte et de gestion des déchets collectés sur les lignes de transports et de Tramway en particulier, où beaucoup de journaux sont distribués et jetés (...).

Par ailleurs, certains commerces rencontrent encore des difficultés pour la mise en place du tri sélectif.

Trier quand on vit en centre-ville

Il a été plusieurs fois souligné lors de la participation que les centres-villes font face à des problématiques spécifiques, qui limitent la « qualité » du tri.

Contribution**Ronde des quartiers**

Le tri sélectif bien que bien mis en place par La Cub n'est généralement fait qu'en partie par les commerces, encore beaucoup de papiers finissent dans la corbeille et donc le tout-venant. Il semble donc nécessaire de finaliser cette démarche par le biais de la charte éco-commerçante. C'est une mesure facile à mettre en place et pourtant essentielle. Il pourrait être utile de rappeler aux commerçants la démarche à suivre pour faire correctement son tri sélectif.

Les citoyens constatent par ailleurs un incivisme plus élevé dans ces zones centrales : sacs laissés près des containers pleins, bouteilles sur le trottoir. Certains ont évoqué la taille trop petite des bacs de ville comme contrainte additionnelle par rapport aux habitants des zones péri-urbaines.

Cependant, au-delà du tri sélectif, d'autres facteurs jouent en faveur d'une plus grande pratique du tri dans l'hyper-centre, et notamment pour les éléments collectés en points d'apports volontaires (verre, vêtement...).

Contribution**Focus groupe préalable à l'enquête**

« Comme j'habite en ville, j'ai la chance d'avoir des bacs pas loin, même un bac relais pour les vêtements. Du coup je les utilise beaucoup ».

La collecte des déchets

06

Trier quand on vit dans un immeuble collectif

Le manque de place dans les appartements est largement perçu comme une difficulté pour effectuer le tri (« Trier, ça prend de la place dans les appartements ou dans les immeubles. C'est plus facile en maison individuelle. »).

C'est encore plus le cas pour le compost : en effet, la mise en place d'un composteur dans la cuisine pose certaines réticences, d'autant plus pour des habitants qui n'ont pas de jardins (et n'en tirent donc pas de bénéfice direct).

Le fait de vivre dans une copropriété est également perçu comme problématique dans la mesure où les incivilités y sont moins détectables. Ainsi, une seule personne triant mal ses déchets peut « contaminer » tout le bac sélectif.

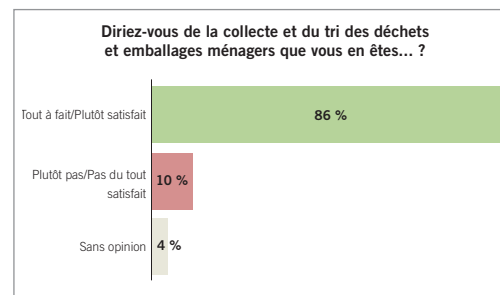
Jeunes et moins jeunes faces au tri

Lors des échanges du forum, tous les participants quel que soit leur âge apparaissaient mobilisés par l'enjeu du tri, et déclaraient le pratiquer. Il a été plusieurs fois évoqué cependant que l'effort de sensibilisation devait se concentrer sur les plus jeunes générations, pour lesquelles le tri pourraient devenir un automatisme, comme en témoigne par exemple la proposition suivante : « Il faut continuer à sensibiliser les enfants sur le tri : c'est eux l'avenir ».

Des éléments similaires ont été évoqués dans le cadre du focus groupe.

Un service qui fait ses preuves, avec quelques améliorations possibles

L'enquête montre un sentiment de satisfaction largement partagé quant à l'organisation de la collecte. Seul un répondant sur 10 se déclare insatisfait.



Cependant, au-delà d'un sentiment de satisfaction global, des points d'amélioration sont cités dans les échanges plus qualitatifs. La collecte est ainsi très largement mise en relation avec les enjeux de propreté de la ville : fréquence des passages en ville pour limiter les débordements de poubelles, encombrement et la saleté des bacs de poubelles n'étant pas enterrés. Les citoyens ont également manifesté leur désir d'une collecte personnalisée, par exemple par la mise en place d'une collecte des déchets verts, ou (pour certains participants) d'une généralisation de l'enlèvement des déchets encombrants.

Contribution

Conférence départementale des organismes sociaux pour l'habitat de Gironde

Ce sujet ancien reste d'actualité. La Cub ne propose pas de service adapté à ces déchets ménagers, et les communes qui prennent parfois le relai ont des pratiques différentes. Même si les ménages sont responsables de l'évacuation de leurs encombrants, c'est de fait le bailleur qui se retrouve à gérer le problème.

La question de la propreté dans les centres-villes

L'enquête montre que les différences de satisfaction vis-à-vis de la collecte sont minimales entre habitants du centre ou de l'hyper-centre, zone péri-urbain ou rive-droite.

Contribution

Avis site Internet de La Cub

Résidant dans le centre-ville de Bordeaux, nous sommes confrontés à de vrais problèmes concernant la collecte des déchets ménagers, aussi bien pour la poubelle noire que pour la poubelle verte (...). Dans notre rue, qui est une impasse pour les automobiles, les poubelles sont régulièrement souillées (...).

Cependant les éléments plus qualitatifs de la participation mettent en avant la problématique spécifique du centre-ville de l'encombrement des trottoirs par les poubelles individuelles, et le sentiment de saleté que cela suscite.

Après avoir nettoyé plusieurs poubelles vertes et noires, j'ai contacté les ambassadeurs du tri à la recherche de solutions. Ces derniers m'ont conseillé d'abandonner le tri, car ce secteur de Bordeaux centre ne permet pas de trier et de collecter facilement. Ils sont donc venus récupérer mes poubelles. Aujourd'hui nous ne trions plus, et nous sommes obligés de mettre notre sac de déchets ménagers dans les poubelles noires d'autres immeubles.

Au-delà de l'hyper-centre c'est tout le centre-ville qui est concerné.

Contribution

Les Amis de Bordeaux Sud

La fréquence est insuffisante. Il est inconcevable de stocker les déchets dans les appartements. Problème de ceux qui sont absents de Bordeaux le jour de collecte. Les gens laissent leur conteneur dans le couloir : problèmes d'odeurs, sanitaire et de sécurité incendie, ou sur le trottoir. Les horaires, quels qu'ils soient, sont toujours inadaptés car même si les gens sont policés et ne laissent leurs conteneurs que le temps nécessaire à la collecte, les trottoirs restent impraticables pour les handicapés, les personnes âgées et poussettes pendant ce laps de temps. Problème lié à l'objet « conteneur » qui est soit volumineux, soit en nombre.

Il a par ailleurs été reconnu que chaque zone (hyper-centre, zone urbaine, zone péri-urbaine) avait des besoins différents en matière de collecte, et qu'une certaine diversité des pratiques était logique et souhaitable.

Les difficultés des personnes âgées

Lors du Forum citoyen (jour 2), les citoyens et associations ont mis en avant la nécessité de prendre en compte les besoins spécifiques des personnes très âgées, ou à mobilité réduite, notamment pour la gestion des déchets encombrants (aide pour ramener l'électro-ménager en magasin, ou pour accéder à la déchetterie).

La stratégie de gestion des déchets

07

A l'issue de la participation menée, 4 orientations majeures sont mises en avant par les différents participants.

> La première orientation majeure issue de la participation est la recommandation portant sur **la communication et l'information** pour faciliter l'adoption de comportements vertueux.

> La seconde orientation porte sur le rôle des collectivités : elles **doivent renforcer leur rôle auprès des autres acteurs, mais surtout être exemplaires !**

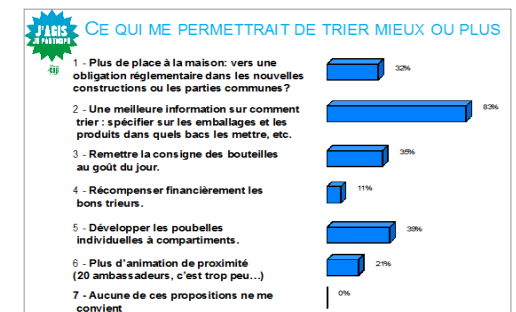
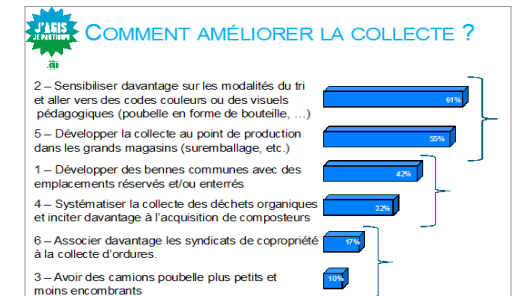
> La troisième orientation majeure porte sur **l'identification de certains blocages spécifiques**, sur lesquels La Cub doit travailler au plus près et avec les acteurs.

> La quatrième orientation, la plus ambitieuse, porte sur l'appel à **des changements de comportement** plus profonds, qui passeraient éventuellement et également par un changement de société.

Miser sur la communication et la pédagogie et faciliter la mise en œuvre de comportements vertueux

Très largement les déficits de communication et/ou de pédagogie sur la problématique des déchets sont mis en avant. Les participants soulignent les difficultés pour savoir comment agir pour réduire leurs déchets, et comment trier plus et mieux.

La piste d'action la plus largement mise en avant par les citoyens est celle de la pédagogie et de l'information. Ainsi, lors du forum citoyen, que ce soit sur la collecte, le tri ou la prévention, c'est cette piste d'action qui est privilégiée :



Contribution

Focus groupe préalable à l'enquête

« C'est vraiment une question d'éducation, peut-être que dans 20 ans, les gens sauront mieux ce que deviennent les objets et sauront mieux trier leurs déchets. »

Les participants soulignent également les spécificités propres à chaque public, auxquelles il faut s'adapter, pour diffuser un message le plus facilement appropriable possible.

Contribution

Forum citoyen (jour 2)

« Une approche sociologique permettrait d'avoir un message adapté aux différents publics. Autrement dit, la communication pour bobos ce n'est pas pareil que la communication pour des étudiants et pour des populations plus défavorisées, avec des problèmes d'illettrisme. »

Au regard d'autres leviers d'action qui pourraient être mis en place par La Cub, la pédagogie et la sensibilisation sont jugées plus efficaces par les citoyens pour renforcer une prise de responsabilité de tout à chacun.

Contribution

Liste des propositions issues de la participation

- > Sensibiliser davantage et faciliter les modalités du tri
- > Adapter la tonalité de la communication aux publics
- > Faire en sorte que tout le monde puisse agir à son niveau (pouvoirs publics, entreprises, citoyens...). Miser sur la sensibilisation, la responsabilisation, la motivation des citoyens
- > Développer des programmes d'éducation

De manière générale, la contrainte, les sanctions et la diffusion de messages culpabilisants sont jugées contre-productifs. Ainsi, l'action des « **ambassadeurs du tri** » est soulignée comme très positive et comme devant être renforcée.

ciblés et prenant appui sur des réseaux d'acteurs

- > La seule communication est insuffisante, il faut aller au contact des gens
- > Utiliser les moyens proposés par les médias télévisés, ainsi que la presse écrite (notamment gratuite) locale
- > Faciliter l'accessibilité des lieux de collecte pour les différents types de déchets
- > Systématiser la collecte des déchets organiques, verts et des encombrants.

Travailler au plus près des difficultés, avec les acteurs directement concernés

Citoyens et associations ont mis en avant le fait qu'il y a sur le territoire de La Cub des zones qui font face à des difficultés plus saillantes.

Ainsi chaque territoire à ses particularités en matière de déchets : les problématiques de l'hyper-centre de Bordeaux ne sont pas celles de la périphérie, notamment

dans les zones périurbaines. De même, les problématiques de l'habitat collectif ne sont pas les mêmes que celles de l'habitat pavillonnaire.

Dès lors les actions mises en place par La Cub doivent s'adapter à chacune de ces particularités, qu'il s'agisse de populations spécifiques ou de territoires spécifiques.

Les difficultés doivent être identifiées le plus finement possible pour y répondre au mieux.

Contribution

Liste des propositions issues de la participation

- > Poursuivre, amplifier, généraliser et planifier l'externalisation de la collecte des déchets selon des modalités à convenir avec La Cub pour l'habitat collectif
- > Modifier le mode de collecte des déchets ménagers pour l'habitat urbain, notamment collectif devant répondre à un quadruple objectif : sanitaire, social, écologique et économique.

Renforcer le rôle des collectivités et leur exemplarité

De manière générale, les messages contradictoires et les incohérences émanant des différentes collectivités sont soulignées comme nuisant à un comportement vertueux de la part des citoyens. Pire, les pratiques des administrations sont parfois jugées contradictoires avec le message qu'elles veulent faire passer. Dès lors, l'exemplarité des institutions est une recommandation largement partagée par les participants : qu'en est-il du tri du papier dans les administrations ?

Au-delà des contradictions, les citoyens mettent en avant des pratiques qui ne sont pas toujours les mêmes selon les territoires et qui gagneraient à être harmonisées, pour plus de clarté notamment.

Contribution

Forum citoyen (jour 2)

« Les affichettes sont certes très communicantes mais pas exhaustives. Et parfois on observe des listes de produits à trier différentes d'une ville à l'autre : à Bordeaux c'est d'une certaine façon, à Arcachon c'est un peu différent et à Sisteron c'est encore d'autres pratiques. »
« Un autre problème c'est aussi la multiplicité des démarches de communication : le CG, La Cub, la ville, chacun fait sa communication. Les messages ne sont pas contradictoires, encore heureux, mais il faudrait trouver des moyens de mieux articuler ces différentes communications, de manière à ce que le citoyen ne soit pas saturé d'informations. »

Enfin, les collectivités, parce qu'elles sont acheteuses, peuvent jouer un rôle pour encourager les bonnes pratiques, par les marchés publics.

Contribution

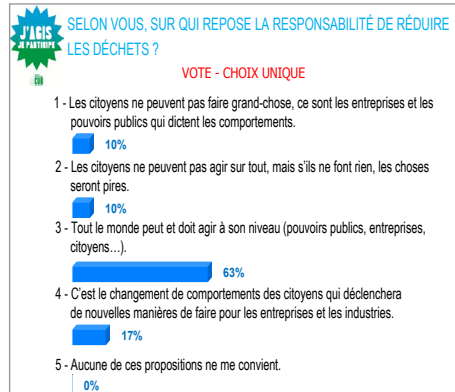
Liste des propositions issues de la participation

- > Renforcer la coordination entre les acteurs. Faire travailler les acteurs publics « main dans la main »
- > Intégrer/inclure une dimension incitant à la réduction de la production de déchets.
- > Développer un volet « déchets » dans l'éco-conditionnalité des aides et subventions de La Cub
- > Générer des ressources avec des déchets déjà produits
- > Revoir la politique de tri et de collecte sur Bordeaux centre en prenant en compte l'avis des habitants (ce qui pourrait éviter la mise en place de projets non adaptés aux problématiques des citoyens, ou pour identifier au plus près les besoins dans les territoires et quartiers)
- > Concevoir et suivre des indicateurs de suivi et de résultats simples, fiables et lisibles
- > Mettre en place un appel à projets à l'échelle communautaire pour favoriser les expérimentations.

Accompagner un changement de comportement, voire de société

Moins majoritairement, la nécessité de remettre en question le modèle de consommation actuel émerge de la participation. Lorsqu'il s'agit de prévention, certains participants questionnent le besoin de consommer, d'acheter des produits neufs, même lorsque l'ancien fonctionne encore...

Plus globalement, les citoyens ayant participé au forum citoyen ont mis en évidence, de manière assez forte, le besoin d'un mouvement global de société pour les inciter à changer.



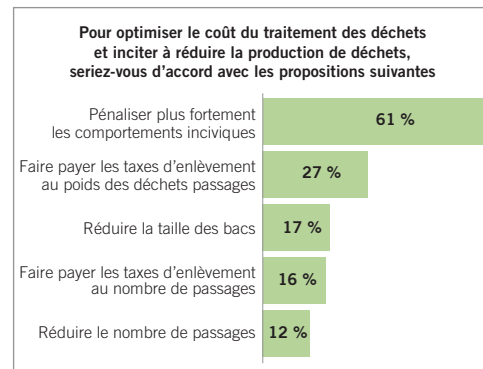
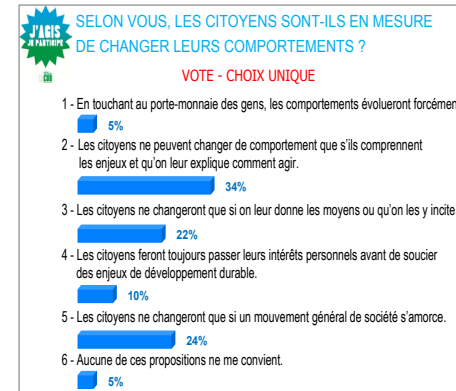
Contribution

Exemple de propositions issues de la participation

- > Sortir de la culture consumériste
- > Privilégier le réutilisable
- > Promouvoir les produits recyclés
- > Appuyer la pratique de la réparation et la création de métiers associés.

Concernant la tarification incitative...

La question de la mise en place d'une part incitative dans la tarification de la collecte fait largement débat. Cette question est globalement plus portée les acteurs associatifs que par les citoyens individuels, tels qu'ils se prononcent dans le cadre de l'enquête et du forum citoyen.



Ainsi, ceux-ci mettent très largement les arguments en défaveur d'une telle mesure et se prononcent plutôt majoritairement contre (y compris dans une version « positive » de bonus en faveur de ceux qui produiraient le moins de déchets). Une crainte existe notamment sur l'injustice d'une telle mesure (familles nombreuses, habitat collectif, occupation des poubelles par d'autres personnes), mais aussi parce que les citoyens ne sont pas toujours responsables des déchets qui sont produits. Les risques d'augmentation des comportements inciviques sont également soulevés.

Contribution

Conseil de développement durable

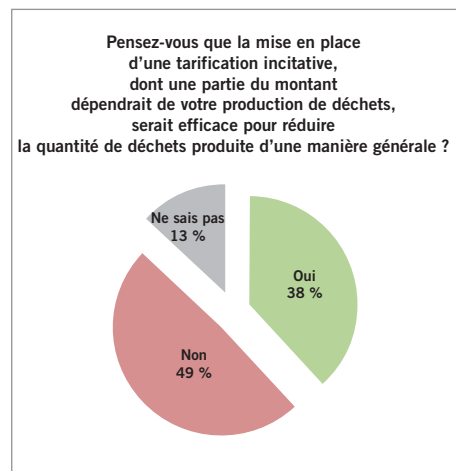
Suite au Grenelle de l'environnement, le mode de financement du service de collecte et d'élimination des déchets devra inclure une part incitative dans un délai de cinq ans. On peut penser que l'instauration d'une tarification incitative aura une incidence positive sur les comportements de l'usager car ils vont influencer sur sa facture. Néanmoins, il importe de souligner et d'essayer de corriger les pratiques déviantes et les inégalités qui pourraient naître de cette disposition : rejets sauvages ou illégaux, brûlots, utilisation de poubelles voisines, tarification ne tenant pas compte de la capacité contributive des usagers.

Cependant, quelques arguments en faveur de ce type de mesure émergent :

« c'est la seule mesure réellement efficace (« en touchant au porte-monnaie ») ».

« Cela permet de responsabiliser les citoyens ».

Ainsi, l'enquête met en évidence que 38 % des répondants pensent qu'une telle mesure serait efficace (près de 50 % pensent le contraire).



Du côté des certains acteurs associatifs, des réponses face aux craintes ou doutes que peuvent susciter la tarification incitative sont apportés, notamment concernant les difficultés en habitat collectif (possibilité d'une carte à puce individuelle pour ouvrir les containers) ou le risque d'augmentation de la facture finale (augmentation pour certains usagers, mais réduction pour une grande part d'autres).

Contribution

Collectif Déchets Girondin

Les collectivités locales qui ont choisi de mettre en place la Redevance Incitative donnent généralement trois raisons essentielles :

> Un impératif environnemental

L'impossibilité de faire face à l'augmentation croissante et constante des déchets ménagers et assimilés. Le traitement, souvent réduit à l'incinération et à l'enfouissement des déchets bruts et non triés, source de graves pollutions de l'air, de la terre et de l'eau.

> Une raison financière

Le coût croissant des équipements nécessaires, la création de la TGAP, l'incidence des tarifs pratiqués par les entreprises auxquelles sont souvent confiés la gestion et le traitement des déchets font qu'il est impossible de maintenir à un niveau supportable le montant des factures adressées aux foyers.

> Les collectivités revendiquent un souci citoyen, politique

Rien ne pourra se faire de sérieux et d'efficace en dehors des citoyens, directement concernés par les pollutions et les atteintes à la santé. C'est à chacun de réduire la production de ses déchets, à exiger des industriels des produits recyclables et les moins polluants possibles.

Globalement, la concertation montre que le débat existe sur cette question, et qu'il est loin d'être tranché.

Contribution

Forum citoyen (jour 2)

« - Pour que la redevance incitative fonctionne, il ne faut pas le faire du jour au lendemain mais faire en sorte que les gens se l'approprient... »

- On pourrait décider une opération pilote pour montrer que c'est faisable...

avec un accompagnement plus fort avec les ambassadeurs du tri...

- Alors le gars qui a 3 enfants, il est pénalisé.
- On peut faire du social si on veut en modulant.
- Déjà la TEOM, au m² c'est pas égal...
- On peut faire un tarif social des déchets comme le tarif social des transports »

Les pistes d'actions concrètes

08

Cette section présente les propositions concrètes émises par les citoyens et les associations. Il s'agit là d'exemples de réalisations possibles, qui s'inscrivent dans le cadre des stratégies plus générales esquissées plus haut.

Pistes d'action sur la prévention

Les citoyens et associations ont d'abord suggéré plusieurs manières d'améliorer l'information et la sensibilisation, pour encourager les citoyens à s'interroger sur leur production de déchets.

Contribution

Propositions sur l'information et la sensibilisation

> Ne pas aborder la prévention des déchets exclusivement sous l'angle du contrôle et de la culpabilisation
> Mener une enquête avec une approche sociologique qui permettrait d'avoir un message adapté aux différents publics

> Encourager les ateliers associatifs de réparation, vecteurs important de sensibilisation

> Communiquer sur l'existence des recycleries comme alternatives à la décharge... ou au supermarché
> Informer sur la qualité de l'eau du robinet dans la région, pour limiter l'achat de bouteilles en plastique.

Les participants ont également émis plusieurs propositions visant à résorber le problème du suremballage. Il a été mis en avant qu'à côté des contraintes qui pourraient être imposées aux industriels, plusieurs gestes individuels pouvaient aussi contribuer à limiter le problème.

Contribution

Proposition pour lutter contre le suremballage

- > Installer des bacs de collecte des emballages au sein des supermarchés et dans la restauration rapide
- > Encourager l'utilisation de contenants personnels et réutilisables. (ex : lait vendu en vrac et servi dans des bouteilles personnelles de l'acheteur, fruits servis dans des paniers)
- > (Ré)instaurer des consignes (pour le plastique, le verre, les canettes aluminium)
- > Faire pression - même à l'échelle individuelle - sur les industriels et les commerciaux, en leur écrivant pour se plaindre des produits suremballés
- > Inciter le partenariat entre les acteurs économiques et les acteurs de la collecte et du tri tout au long de la filière de production pour réduire les déchets, avant qu'ils n'arrivent chez le consommateur.

Plusieurs pistes ont été évoquées pour développer le compostage, afin de réduire la production de déchets verts. Il s'agissait à la fois de faciliter ce geste, mais également de soulever les réticences que les citoyens peuvent avoir.

Contribution

Propositions pour développer le compostage

- > Organiser des formations au compostage et au lombricompostage de jardin ou d'appartement
- > Encourager le broyage en étudiant la possibilité d'organiser le prêt de broyeurs, leur location pour un coût modeste, ou encore le passage d'un broyeur mobile
- > Relancer les projets de distribution de composteurs individuels
- > Multiplier les expérimentations de composteurs collectifs (au pied des immeubles, dans les parcs, dans les écoles...)
- > Etudier la possibilité de collecter les déchets organiques tous les 15 jours ou 45 jours, pour diminuer les poids collectés (la fermentation faisant réduire les quantités).

Les participants ont également identifié le gaspillage comme source de déchets sur lequel des leviers existent.

Contribution

Propositions pour limiter le gaspillage

- > Mener des actions de sensibilisation/mettre en place des ateliers de cuisine au sein de structures collectives ou à destination des particuliers pour (ré) apprendre à réutiliser les restes.
- > Communiquer sur la différence entre « date limite de consommation » et « date limite d'utilisation optimale ».
- > Dans les cantines et autres restaurants collectifs, recalibrer la taille des assiettes, envisager la suppression des plateaux (que les usagers ont tendance à remplir), mettre le pain en fin de chaîne.

Les participants ont mis en avant plusieurs actions possibles pour renforcer le réemploi et la réparation des produits, afin d'éviter qu'ils ne deviennent des déchets.

Contribution

Propositions sur le réemploi et la réparation

- > Implanter localement des recycleries/ressourceries associatives
- > Associer la collecte des encombrants aux recycleries/ressourceries
- > Mettre en place des ateliers pédagogiques de réparation en s'appuyant sur les associations locales, notamment celles qui animent des recycleries/ressourceries
- > Impulser des échanges entre associations de réemploi et associations de consommateur, pour faire évoluer les perceptions sur les objets de seconde main.

Il a été souligné que la réduction des déchets allait nécessairement de pair avec une modification des modes de consommation. Quelques actions concrètes ont été signalées pour susciter cette transformation.

Contribution

Propositions sur le changement des modes de consommation

- > Encourager / développer les vides greniers
- > Permettre aux consommateurs d'acheter des produits en gros, en vrac, etc
- > Développer / organiser le troc, par exemple dans des démarches de terrain organisées dans les quartiers.

Quelques participants ont évoqué la tarification incitative comme moyen efficace de réduire la production de déchets, bien que cette question soit restée controversée.

Contribution

Favoriser la tarification incitative

- > Mettre en place une tarification incitative « équitable » en fonction de la capacité contributive des bénéficiaires en prenant en compte notamment le nombre de personnes dans les foyers et le niveau de revenus de chacun
- > Individualiser la redevance en habitat collectif.

Pistes d'action sur le tri

Comme pour la question de la prévention des déchets, les principales pistes d'action évoquées pour améliorer le tri étaient orientées autour de la sensibilisation, et de l'information des citoyens.

Contribution

Propositions pour améliorer l'information et la sensibilisation sur le tri

- > Asseoir la place de La Cub parmi les différents acteurs publics comme coordinatrice, « chef de file », des actions de communication
- > Faire visiter les centres de tri ou les usines de traitement, afin de sensibiliser à l'utilité d'un tri bien fait
- > Aller vers des codes couleurs ou des visuels sur les emballages et les produits pour spécifier dans quels bacs les mettre. (Un grand distributeur est cité en exemple)
- > Homogénéiser les pratiques de tri entre les communes
- > Éditer des guides sur le compostage, le tri des déchets
- > Augmenter et développer davantage les visites « d'ambassadeurs » auprès des mauvais trieurs. Eventuellement, s'appuyer sur les associations pour faire cet accompagnement
- > Créer une application « smartphone » ou des flashcodes (pour scanner les produits) pour connaître les bacs de destinations des déchets.

Les citoyens ayant évoqué le problème matériel du manque de place, ou du manque d'équipement, plusieurs propositions visaient à pallier ces carences.

Contribution

Propositions pour inciter l'équipement des ménages et des entreprises

- > Associer les syndicats de copropriété à l'organisation du tri, afin de combler les manques de bacs ou de poubelles individuelles
- > Inciter davantage à l'acquisition de composteurs/distribuer ou aider à l'acquisition des composteurs aux habitants
- > Mettre en place ou mener une expérimentation sur les composteurs collectifs ou des bacs de recueil de ces déchets au pied des immeubles
- > Proposer des meubles de tri à mettre chez soi qui occupent moins d'espace et qui soient plus « déco », à compartiments, plutôt verticaux
- > Encourager la mise en place du tri dans les solutions de restauration.

Les participants au forum ont également insisté sur la question du tri dans l'espace public, et sur le caractère exemplaire que ce type de tri pourrait susciter.

Contribution

Propositions pour l'exemplarité des acteurs publics en matière de tri

- > Développer et soutenir les « éco manifestations » qui utilisent des produits recyclés (verres, papier etc.), et incitent au tri
- > Inciter au tri dans l'espace collectif public et privé : la rue, les espaces d'accueil de publics ; par la mise à disposition dans ces lieux de bacs et de moyens de collecte adaptés
- > Encourager les innovations technologiques dans les usines de traitement de manière à pouvoir recycler plus de matières.

Enfin, les citoyens et associations ont mis en avant le besoin d'initier des approches plus contraignantes pour accélérer le changement des comportements.

Contribution

Propositions d'approches plus contraignantes

- > Envisager la mise en place de la tarification incitative sur la poubelle noire, de manière à ce que « trier paie »
- > Réajuster plus strictement la taille des bacs
- > Combiner les différentes approches contraignantes avec un message de sensibilisation.

Piste d'action sur la collecte

Plusieurs citoyens lors du forum ont manifesté leur manque d'informations sur la collecte, et émis des propositions pour que la connaissance que les habitants ont du service soit améliorée. Il s'agit cette fois moins de sensibilisation, mais véritablement d'information.

Contribution

Propositions pour améliorer l'information sur la collecte

- > Améliorer l'information sur la collecte des encombrants (périmètre, horaire des déchetteries, existence ou non d'un service d'enlèvement)
- > Communiquer sur les solutions de collecte des produits dangereux, et sur les risques qu'ils posent pour l'environnement s'ils ne sont pas convenablement triés
- > Envoyer des autocollants, ou magnets, avec les jours de collecte.

Plusieurs pistes ont également été évoquées pour faciliter la collecte, notamment pour améliorer l'accès aux points de collecte.

Contribution

Propositions pour faciliter la collecte

- > Mettre en place des solutions de transport pour aller à la déchetterie pour les gens ne disposant pas de moyens de transports individuels
- > Envisager une généralisation de la collecte des déchets verts
- > Réinstaurer le service d'enlèvement des déchets encombrants, en développant la collecte à domicile, éventuellement en lien avec une recyclerie
- > Envisager les alternatives à la déchetterie pour les encombrants, notamment par la multiplication des recycleries de proximité.
- > Développer des applications « smartphone » sur les lieux de collecte/Créer un annuaire qui répertorie les adresses des points de dépôt
- > Mettre en lien les habitants et les associations concernées sur les possibilités de collecte des appareils usagés pouvant être réutilisés, réemployés et réparés
- > Faciliter la récolte du verre qui n'est plus bien prévue depuis l'introduction du bac vert et mieux répartir les bornes de collecte de verre
- > Faire en sorte que les poubelles de La Cub soient plus pratiques notamment pour le couvercle
- > Déployer la mise en place de bacs de récupération des emballages dans les grandes surfaces en faisant appliquer les lois du Grenelle.
- > Multiplier les réceptacles de récupération des piles ou des ampoules fluo
- > Prévoir des espaces de stockage des bacs dans les nouvelles constructions.

En écho à ce qui était évoqué sur l'exemplarité en matière de tri dans l'espace public, plusieurs propositions ont été émises pour améliorer la collecte dans ce même espace.

Contribution

Propositions pour améliorer la collecte dans l'espace public

- > Développer les poubelles de tri dans l'espace public
- > Généraliser les conteneurs enterrés
- > Développer des poubelles spécifiques pour la collecte des journaux, notamment aux lieux de distribution des journaux gratuits, et dans les gares, lieux touristiques...
- > Revoir la gestion des poubelles du réseau de transport (tram plus particulièrement). Les déchets de ce réseau, géré par Kéolis, pourraient faire l'objet d'un tri, car les déchets produits par les usagers sont très similaires
- > Organiser une collecte des déchets verts dans le cadre des marchés communaux.

Les citoyens et associations ont enfin suggéré plusieurs pistes pour améliorer la collecte dans les immeubles et les logements sociaux spécifiquement

Contribution

Propositions pour améliorer la collecte dans l'habitat vertical et les logements sociaux

- > Mettre en place un dispositif généralisé - en concertation avec les bailleurs sociaux - pour la collecte des encombrants dans les logements sociaux
- > Adapter la taille des bacs aux spécificités des immeubles
- > Prendre en compte l'encombrement de la rue que provoquent des bacs trop gros
- > Envisager une augmentation du nombre de passage dans les quartiers étudiants, densément peuplés.

Conclusion

09

La participation citoyenne met en évidence deux prises de position fortement affirmées.

Informier et sensibiliser plutôt que contraindre

Très largement les positions en matière de déchets s'orientent vers des manières douces de faire évoluer les comportements : informer, sensibiliser, être pédagogue, communiquer... A l'inverse, les méthodes relevant de la sanction ou plus contraignantes font l'objet d'une certaine méfiance, voire d'un rejet. Les messages culpabilisants sont découragés.

Les citoyens sont prêts à changer leurs pratiques, pas à pas, dans le cadre d'un mouvement global qui les accompagnerait.

Prévenir plutôt que trier

Si le tri reste un sujet important, la prévention des déchets est affirmée comme l'enjeu majeur d'une politique Déchets. Cependant, les citoyens affirment ne pas pouvoir agir seuls en ce domaine, et tous les acteurs concernés (industriels et distributeurs notamment) doivent contribuer, à leur niveau, à la réduction de la production de déchets.

Pour mettre en œuvre ces prises de position, deux modalités d'action sont largement mises en avant :

> S'adapter

Avant toute chose, c'est en adaptant les messages et les actions que les changements de comportements pourront avoir lieu. Ainsi, chaque public est différent, chaque territoire a ses spécificités. La politique des déchets, qu'il s'agisse de prévention, de tri ou de collecte doit savoir se décliner en fonction de ces particularités pour atteindre son but.

> Etre exemplaire

Il existe une demande forte d'exemplarité des donneurs d'ordre, notamment lorsqu'ils incitent au changement de comportement. Les citoyens sont prêts à évoluer, mais ils mettent en avant la responsabilité partagée du changement, c'est-à-dire aussi des acteurs publics.

